



Faire payer les malades, un déni de solidarité !



Le Premier ministre s'était engagé à ne pas augmenter les franchises médicales pour obtenir des député-es un vote favorable pour son projet de loi de financement de la Sécurité Sociale.

Il a donc tenu parole, puis laissé retomber le soufflet pour reprendre la main et s'y prendre autrement pour faire payer les malades : procéder par décret pour instaurer des augmentations allant de 15 à 33%. C'est une forme de parjure !

Elles touchent dès le 1er mars le forfait journalier hospitalier et le forfait patient urgence, alors que la plupart du temps les patients sont contraints d'y avoir recours faute de pouvoir trouver un médecin. Et au 1er avril, ce sera la "participation forfaitaire" facturée en cas de soins lourds et coûteux !

Une toute récente publication de la très officielle DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) s'intéresse aux conséquences des baisses de remboursement et indique que l'effet est proportionnellement plus important pour les ménages les plus modestes.

Même si la complémentaire santé solidaire (C2S) exonère de ces charges, "elle ne couvre pas l'ensemble des ménages modestes, en raison du non-recours ou de revenus légèrement supérieurs au seuil d'éligibilité." Et cette publication continue en indiquant qu'une hausse générale des prélèvements finançant l'Assurance maladie obligatoire (TVA, cotisations sociales, CSG) pèserait moins sur les ménages modestes, les personnes âgées et les personnes en mauvaise santé que les déremboursements étudiés. »

Au moment où le rapport du sénateur communiste Fabien Gay a révélé 211 milliards d'aides aux entreprises sans transparence ni contreparties, où rien n'a été fait pour limiter les exonérations sociales dont bénéficient les entreprises, la population ne peut comprendre cette volonté de faire payer les malades au nom de la réduction des dépenses publiques.

C'est aussi par décret que le gouvernement s'en est pris récemment à l'AME (Aide Médicale d'État) en limitant les justificatifs d'identité aux seuls documents officiels avec photo, privant ainsi d'accès aux soins des milliers de personnes pourtant éligibles à l'AME.

La Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité condamne ces décisions contraires à l'accès égalitaire aux soins pour toutes et tous. Elle rappelle sa proposition d'aller vers une prise en charge des soins prescrits à 100% par la Sécurité Sociale.

Une société qui ne fait pas vivre la solidarité est une société qui s'appauvrit !

1er Mars 2026